



Fiscalité d'une indemnité préjudicielle

Par **POSMONT**, le **19/05/2011** à **11:54**

Bonjour,

A l'occasion d'un licenciement économique, la société m'a versé une indemnité de licenciement et une indemnité préjudicielle.

Il est noté dans le document de cette société concernant l'indemnité préjudicielle: "La société souhaite compenser le préjudice subi par ses salariés résultant de leur licenciement pour suppression de poste ou modification substantielle de leur contrat de travail".

Cette somme est elle considérée comme un dommage et intérêt ?

Si oui est-elle à ce titre non fiscalisable ?

Par **francis050350**, le **20/05/2011** à **18:23**

Bonjour ,

Je peux vous affirmer avec certitude que cette indemnité n'est pas imposable . Vous le constaterez par ailleurs au vu de l'attestation annuelle de l'employeur qui ne l'inclura pas dans le montant à déclarer . C'est une règle générale , les dommages et intérêts par décision de justice ou les indemnités d'assurance en tous domaines ou les "indemnité" destinées à réparer un préjudice , même contractuelles ont exclues de l'impôt pour le bénéficiaire et dans les charges de la partie versante . Exception à la loi + = - .